



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE 2025-06

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour le règlement de lotissement pour le numéro de lot 3 766 641 appartenant à Milissa Major lors de la séance ordinaire du conseil le 9 juin 2025 à 19h à la salle communautaire situé au 1010, chemin Ste-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre la subdivision du lot en deux terrains avec les dispositions suivantes :

Lot numéro 1 : 1 914,2 m² au lieu de 2 800 m² et un frontage de 7.78 m au lieu de 48.7 m;
Lot numéro 2 : 1 500 m² au lieu de 2 800 m² et un frontage de 7.98 m au lieu de 48.7 m.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 9 juin 2025 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 14^{ième} jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 14^{ième} jour du mois de mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 14^{ième} jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière